

L'inf'Eaux

L'ACTU DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE EST



L'EXPRESSION POLITIQUE

L'ambition des 8 EPCI et des 110 communes de notre territoire est claire : **atteindre les objectifs de bon état de nos masses d'eau d'ici 2027.**

Les moyens financiers sont là. Ils ont été multipliés par 3 par les EPCI, sur les 6 ans du programme de reconquête de la qualité de l'eau.

Les techniciennes et techniciens recrutés travaillent sur les milieux aquatiques, le bocage, les milieux urbains, les milieux agricoles et mettent en œuvre le plan d'action défini dans le cadre de notre contrat territorial signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui contribue financièrement à hauteur de 70%.

27% de nos masses d'eau en bon état en 2027, c'est possible. Nous y croyons.

Tous les acteurs du territoire sont concernés et c'est ensemble que nous réussirons à atteindre ces objectifs fixés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

L'enjeu est primordial.

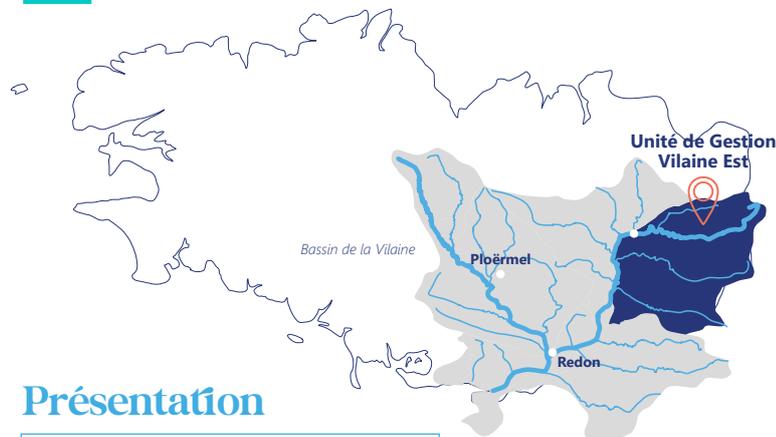
Notre consommation domestique, industrielle, agricole, de loisirs, de détente, dépend de la qualité et la quantité disponible pour chacun des usages. Nous sommes liés par cette équation qui est d'anticiper les prévisions du GIEC, se préparer aux années plus sèches plus fréquentes et plus chaudes.

Notre mode de vie va être impacté, mais nous avons une ressource : c'est notre capacité à trouver, ensemble, le meilleur équilibre pour notre intérêt commun et assurer un développement vertueux pour les générations futures.

Pascal Hervé,
Président de l'Unité de Gestion Vilaine Est (UGVE),
Vice-Président d'Eaux & Vilaine.



L'UNITÉ DE GESTION VILAINE EST CARTE D'IDENTITÉ



Présentation

- Gouvernance :**
Un Comité territorial de 35 élus
- Ressources Humaines :**
Une équipe de 21 agents
- Localisation**
Unité Est située à Châteaugiron (35)

Territoire

- Surface du territoire :**
2 442 km² (soit 139 communes)
- Cours d'eau :** 3 358 km.
Parmi les principaux cours d'eau, l'unité Est intervient sur la Vilaine depuis sa source à Juvigné (53) jusqu'à la hauteur de Guipry-Messac ; ses affluents principaux que sont, depuis l'amont vers l'aval, la Cantache et le Chevré en rive droite, et la Valière, la Seiche et le Semnon en rive gauche.
- Le territoire recense également 3 ouvrages structurants sur l'amont du territoire : les barrages de la Valière, de Haute Vilaine et de la Cantache qui jouent un rôle d'écrêtement des crues, de soutien d'étiage et d'alimentation en eau potable pour celui de la Valière.

Périmètre d'intervention

8 EPCI (116 communes) ayant délégué la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) à Eaux & Vilaine, à savoir : **Bretagne Porte de Loire Communauté, CC Châteaubriant-Derval, Liffré Cormier Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté, Rennes Métropole, Roche aux Fées Communauté, Vallons de Haute Bretagne Communauté et Vitré Communauté.**

Qualité de l'eau

Aucune masse d'eau est en bon état.
Objectif : **27% en bon état en 2027.**

La Vilaine Amont, une source d'approvisionnement en eau potable, à protéger !

Dans un contexte où l'eau va devenir une ressource précieuse voire rare et dont la qualité mérite toute notre attention, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable est au cœur des enjeux. C'est la raison pour laquelle l'unité Est concentre ses efforts sur la préservation de trois zones de captage en eau potable situées en Vilaine Amont, à savoir : Princé, la Valière et Pont Billon.

Afin d'agir sur ces captages, les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat territorial sont dirigées de manière prioritaire sur ces territoires : **restauration des milieux aquatiques, restauration du bocage, lutte contre les pollutions diffuses.**

Un partenariat technique et financier est en place avec Eau des Portes de Bretagne et le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable d'Ille-et-Vilaine (SMG 35).

Le PSE pour récompenser les efforts de la profession agricole.

Sur les captages de Princé et de la Valière, des Paiements pour Services Environnementaux ont été mis en place. Le principe : **encourager des pratiques agricoles de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, en utilisant des techniques alternatives** comme le désherbage mécanique du maïs. En contrepartie, **ce contrat volontaire rémunère les agriculteurs selon les efforts produits**, pour la préservation des milieux et de la ressource.

22 agriculteurs engagés

Sur le captage de Princé, le SMG 35 porte ce projet. **Quatre exploitants agricoles sont engagés** dans le dispositif pour une enveloppe prévisionnelle de 109 200 €. Les enjeux environnementaux rémunérés sont le faible reliquat en début de drainage et la couverture permanente des sols.

Sur le captage de la Valière, le porteur du projet est Eau des Portes de Bretagne. Sur ce secteur, **18 exploitations sont engagées** pour une enveloppe prévisionnelle de 462 000 €. Les enjeux environnementaux rémunérés sont les cultures à bas niveau d'intrants phytosanitaires, le désherbage mécanique et la mise en herbe des zones humides.

Eaux & Vilaine assure l'animation de ce dispositif sur le territoire.

[Actu] alités

ÉTUDE

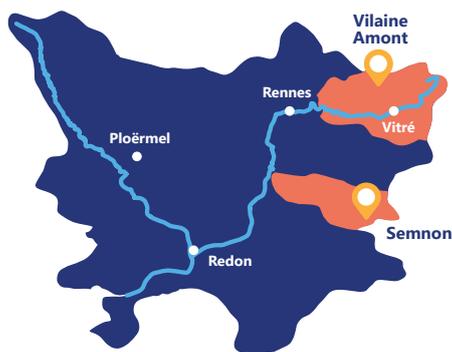
Top départ de l'étude HMUC !

Eaux & Vilaine engage au printemps 2023 une analyse Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) sur 3 ans, sur deux bassins tests : Vilaine Amont/Chevré et Semnon.

Au regard du contexte climatique, tout l'enjeu consistera à étudier l'équilibre entre besoins et ressources en eau sur ces 2 bassins tests, dans une perspective d'évolution du climat, de la population et des usages, pour ensuite définir les débits objectifs d'étiage et les volumes prélevables selon les périodes de l'année, ainsi que la répartition des volumes entre les différents usagers.

La phase de concertation : clé de voute de la démarche.

Dans cette étude, si le travail scientifique est important, une forte implication des parties prenantes est indispensable. Pour ce faire, Eaux & Vilaine a mandaté le cabinet *Commun Accord* pour mener à bien la phase de concertation, qui prendra effet avant l'été par la mise en place de comités de concertation (EPCI, État, syndicats d'eau potable, chambres consulaires, représentants des agriculteurs et des propriétaires de plans d'eau, associations, etc.). Parallèlement, 4 instances interviendront notamment le comité technique et le comité de pilotage (Commission Locale de l'Eau) qui seront réuniront respectivement pour émettre un avis sur les sujets demandant un arbitrage, pour valider les éléments techniques, les grandes étapes et les conclusions de ces études.



BOCAGE

Une nouvelle stratégie Breizh bocage 2023-2027.

Simultanément avec le lancement de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027, une nouvelle stratégie Breizh Bocage est en cours d'élaboration à l'échelle du territoire d'Eaux & Vilaine.

Pour la restauration et plantation du bocage, l'Unité de Gestion Vilaine Est d'Eaux & Vilaine dispose du programme régional Breizh Bocage décliné sur les bassins versants de la Vilaine Amont et de la Seiche, l'objectif étant d'aboutir à une stratégie unique à l'échelle de l'Unité Est en juin 2023.

La nouvelle stratégie 2023-2027 vise à **définir la stratégie d'intervention (avec des secteurs à animation renforcée à destination des bénéficiaires : exploitants agricoles et**





Dhésébage mécanique du maïs

Points d'étape de la sécurisation des zones de captage.

Les démarches portées sur ces captages sont à des stades différents. Le schéma ci-dessous présente l'état d'avancement des 3 captages prioritaires :

PONT-BILLON



1
Délimitation de l'aire d'alimentation de captage.

LA VALIÈRE



2
Réalisation d'un diagnostic territorial multipressions.

PRINCÉ



3
Élaboration d'un plan d'actions.



4
Mise en oeuvre du plan d'actions.

EN BREF

AVIS AUX AGRICULTEURS ! UN NOUVEAU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) 2023-2027

Connaissez-vous les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ? Elles indemnisent les exploitants agricoles pour le développement de pratiques plus résilientes. Ces outils contractuels constituent un des leviers d'actions des stratégies agricoles sur les territoires d'intervention GEMA et Natura 2000.

L'ensemble des agriculteurs du territoire peut contractualiser des MAEC proposées dans le Projet Agro-Environnemental et Climatique d'Eaux & Vilaine. **Ces mesures sont détaillées dans la lettre spéciale MAEC, sortie en mars 2023.**



LE CHIFFRE 34 km



Campagne de plantations 2022-2023, dont 25 km réalisés sur le bassin versant de la Seiche et 9 km sur le bassin versant Vilaine Amont. Au total, 120 propriétaires ont été contactés, 109 personnes ont été rencontrées. Des échanges qui ont abouti à 71 projets. 58 ont été réalisés en 2022.

collectivités) sur le territoire et les modalités techniques.

Concernant la partie ligérienne du territoire, un nouveau collaborateur arrivé début avril, a pour mission de faire émerger une dynamique bocagère sur les Pays-de-la-Loire, zone à fort enjeu pour l'unité car elle représente les zones de source du territoire. Enfin, un dernier dispositif, plus localisé et soumis à l'arrêté préfectoral de la ZSCE* sur le bassin versant de la Seiche, vise à encourager la plantation de haies bocagères sur talus dans l'objectif de limiter les phénomènes d'érosion. Ce dispositif prend fin en décembre 2023.

* ZSCE : Zone Soumise à Contrainte Environnementale

Re [Source]



Lisa Goalabre, Technicienne Milieux Aquatiques

Bonjour Lisa. Un mot sur votre mission chez Eaux & Vilaine ?

Je me définis un peu comme un « docteur de la nature » car je diagnostique les cours d'eau, définis s'ils sont « malades » et le cas échéant, je trouve le traitement adapté, en proposant un projet de restauration.

Aujourd'hui, au regard des épisodes climatiques de plus en plus extrêmes auxquels nous sommes confrontés, comme la sécheresse de 2022, les projets que nous portons et les chantiers que nous déployons visent à favoriser une gestion de l'eau plus résiliente.

Comment naît un projet ?

Après une première phase de prospection des cours d'eau, tout projet doit faire l'objet d'une phase de concertation et de négociation avec les propriétaires concernés par le projet. Cette étape est déterminante car elle a vocation à présenter le projet dans sa globalité, de démontrer son intérêt pour la préservation

de la ressource et des milieux, pour favoriser ensuite son acceptation. A noter qu'un projet portant sur la restauration des milieux aquatiques par exemple, peut être complété par un programme de plantation de haies bocagères et un accompagnement pour lutter contre les pollutions diffuses. Des actions qui seront essentielles pour obtenir les résultats souhaités.

Quelles sont vos personnes ressources ?

L'unité Est est riche d'une équipe pluridisciplinaire de 21 agents qui permet de porter une vision globale sur chaque projet. Bien évidemment, nous travaillons aussi en lien étroit avec nos partenaires techniques : Fédération de Pêche, DDTM, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), sans oublier nos partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les régions et départements.

Quel prochain chantier en vue ?

Depuis 2019, nous intervenons en forêt de Liffré, un secteur de 80 Ha situé en zone de source. Les travaux portent principalement sur la restauration de la zone humide et les cours d'eau du site, notamment La Grimaudais, en tête de bassin versant. A noter que la forêt de Liffré se trouvant en limite de bassin versant entre l'est et l'ouest. l'unité Ouest d'Eaux & Vilaine réalise aussi ces travaux dans la forêt, simultanément avec notre unité, sur son propre périmètre d'intervention.

[Regards] sur le bassin de la Vilaine

SAGE VILAINE

LE CHIFFRE **3 558**

Nombre de participants à la grande enquête en ligne menée du 2 mars au 2 avril 2023, dans le cadre de la **révision du SAGE Vilaine**.



Conférence de presse à l'occasion du lancement de la phase de l'enquête grand public menée du 2 mars au 2 avril 2023.

Révision en cours !

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un **document de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques**. Sous couvert de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer et de mettre en œuvre cet outil, le SAGE Vilaine a le pouvoir de réglementer et d'interdire des actions qui seraient néfastes aux milieux aquatiques.

Afin de dresser un bilan de sa mise en œuvre depuis sa première approbation en 2003, et de se mettre en compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne, en intégrant l'enjeu d'adaptation au changement climatique, le SAGE a débuté sa révision en février 2022.

Pour que cette étape soit la plus participative possible, la CLE ouvre une large concertation à destination du grand public et des acteurs de l'eau dans l'objectif de partager les enjeux stratégiques du SAGE et de définir ses grandes orientations pour le futur.

+d'infos ici >



APPEL À PROJET



Renaturons les villes et villages et ralentissons le cycle de l'eau.

Dans le cadre du Plan de Résilience Eau de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, un appel à projet « Renaturation des villes et villages » est ouvert du 1^{er} avril au 31 décembre 2023. Il concerne les collectivités locales du territoire.

L'Agence de l'eau mobilise **20 millions d'euros** pour démultiplier les projets de gestion de l'eau favorables à la renaturation des espaces urbanisés et à la valorisation des milieux aquatiques dans les agglomérations et cœurs de villages du bassin Loire-Bretagne. Pour les études en zone de revitalisation rurale, les travaux pour désimpermeabiliser, végétaliser, renaturer des cours d'eau urbains, sensibiliser les usagers, **des taux d'aide de 70 % sont augmentés à 80 %**.

Restaurer les cours d'eau ou les zones humides, infiltrer les eaux de pluie dans des zones végétalisées en ville, déployer des pratiques agro-écologiques font partie des solutions.

+d'infos ici >



PRÉVENTION DES INONDATIONS

Protégez votre bien grâce à Alabri !

Afin d'accompagner les habitants face au risque inondation, Eaux & Vilaine déploie le dispositif Alabri. Destiné à tout propriétaire d'un logement privé ou d'un local professionnel se situant en zone inondable sur le bassin, **ce dispositif permet de bénéficier d'un diagnostic financé à 100 %, puis de réaliser des travaux pour adapter son bien, subventionnés jusqu'à 80 %**.

Contact : **Sébastien Baron**, Responsable de l'Unité Gestion Quantitative



INAUGURATION DE L'USINE D'EAU POTABLE VILAINE ATLANTIQUE
14 AVRIL 2023

COMMISSION LOCALE DE L'EAU
5 MAI 2023

TERRITORIAL'EAU ANEB
16 MAI 2023

DÉMONSTRATION DE DÉSHÉBAGE MÉCANIQUE
23 MAI 2023

COMITÉ SYNDICAL
2 JUIN 2023

SIGNATURE OFFICIELLE CONTRAT TERRITORIAL UGVA
9 JUIN 2023

SIGNATURE OFFICIELLE CONTRAT TERRITORIAL UGVO
23 JUIN 2023

Agenda

PAPI

Le Fonds vert subventionne des actions en faveur de la prévention des inondations.

Deux milliards d'euros sont consacrés à aider les collectivités à mettre en œuvre leurs actions en faveur du développement durable. En matière de prévention des inondations, le **Fonds vert permet d'apporter des financements complémentaires** pour des actions inscrites dans les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). **En 2023, Eaux & Vilaine a déposé sept demandes de subvention.**

Les montants sollicités portent principalement sur des actions inscrites dans les protocoles de transfert de la compétence Prévention des Inondations de Châteaubriant-Derval, Redon Agglomération et Arc Sud Bretagne. Les travaux de sécurisation des ouvrages de ralentissement des crues de la Chère ont reçu un avis favorable, avec un subventionnement de 46 350 €. Les autres dossiers sont en cours d'instruction.

Support financé par :



A propos d'Eaux & Vilaine : Acteur institutionnel sur le bassin de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine a pour objet de porter la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant : un territoire hydrographique de 11 000 km² dont 15 000 km de cours d'eau, couvrant 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants répartis sur 6 départements (22-35-44-49-53-56) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire). Sa gouvernance est régie par le Comité syndical d'Eaux & Vilaine composé de 70 élus répartis en 3 collèges (EPCI, Eau potable et Départements-Régions) et la Commission Locale de l'Eau.

Parmi les principales missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral. Des missions assurées par une équipe pluridisciplinaire de près 100 agents dont 50 % implantés au plus près des territoires dans trois unités de gestion.

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

L'inf'Eaux - L'actu de l'Unité de Gestion Vilaine Est | Lettre d'information trimestrielle

Directeur de publication : Jean-François Mary, Président d'Eaux & Vilaine, en lien avec Aude de la Vergne, Vice-Présidente en charge de la Communication. Responsable de publication : Pascal Hervé, Président de l'Unité de Gestion Vilaine Est. Conception : Service Communication, avec la participation des équipes. Prochain numéro : juin 2023.

Retrouvez toute l'actualité d'Eaux & Vilaine sur :

eaux-et-vilaine.bzh

